

PIÉMONT DES VOSGES



## **DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Séléstat-Erstein**

### **Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 23 février 2023– Boersch**

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR  
Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents ou représentés : 39

#### **Déliération n°6-2023 : Rapport d'activités 2022 :**

Monsieur le Président du PETR soumet le rapport suivant :

Créée au 1er janvier 2019, le PETR du Piémont des Vosges regroupe les communautés de communes du Pays de Barr, du Pays de Sainte-Odile et des Portes de Rosheim.

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président adresse chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des membres du Comité, des maires du Piémont, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, il est proposé de prendre acte du rapport annuel retraçant l'activité du PETR.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation de la part du Président du PETR et de Messieurs Bernard FISCHER, 1<sup>er</sup> Vice-Président et Président de la CCPO, et Claude HAULLER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du PETR et Président de la CCPB sur l'ensemble des thématiques abordées par le PETR.

Le rapport d'activités 2022 est joint à la présente.

#### **Le Comité syndical,**

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** que le Comité Syndical a pris connaissance du rapport d'activités annuel retraçant l'activité de PETR en application de l'article L. 5211-39 ;

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport d'activités 2022 annuel ci-annexé retraçant l'activité du PETR.

Pour extrait conforme

OBERNAI, le 24 février 2023

**Baptiste KUGLER**

Secrétaire de séance



**Michel HERR**

Président

